Réponse :

1. **Qualification de l'audit du premier trimestre :**
    - Il s'agit d'un **audit périodique**. Il est effectué à intervalles réguliers (chaque année au premier trimestre) pour garantir un suivi continu des comptes financiers et des processus.
2. **Qualification de la mission de juillet :**
    - Il s'agit d'un **audit ponctuel** (selon le cadre d'exécution). Il est réalisé pour un événement spécifique ou un problème identifié (ici, après une suspicion de fraude).
    - *Impact sur la nature :* Cet audit se déplace d'une routine de contrôle général vers une mission ciblée d'investigation (mixant audit opérationnel, de conformité et d'investigation antifraude), illustrant la flexibilité de l'audit comme outil stratégique de réaction face aux crises.